

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement particulier «Neie Wee» à Berbourg

Analyse de conformité du PAP avec le PAG du collège des bourgmestre et échevins.

En date du 3 septembre 2021 le bureau BEST ingénieurs conseils s. à r. l. 2, rue des sapins à L-2513 Senningerberg a introduit un projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier nouveau quartier en 4 exemplaires pour le compte de la société WP PROMOTION s. à r. l. 88 rue de Luxembourg à L-8140 Kopstal.

Le présent PAP a été approuvé par le Ministère de l'Intérieur en date du 15.11.2017 sous réf. No. 17973/107C. Les modifications prévues pour le PAP approuvé sont à voir dans les parties écrites et graphiques ainsi que dans le rapport justificatif faisant partie intégrante du dossier de modification.

En date du 4 mai 2018 le Plan d'Aménagement Général de la commune de Manternach a été approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur, référence 107C/005/2016. L'approbation du PAG a été publiée en date du 6 juin 2018 et le PAG est ainsi devenu obligatoire trois jours après sa publication.

Les documents introduits pour la modification du PAP « Neie Wee » à Berbourg ont été analysés selon leur conformité avec le nouveau PAG en vigueur. Selon cette analyse le PAP modifié est conforme avec le nouveau PAG.

Manternach, le 27 octobre 2021

Le collège des bourgmestre et échevins

Jean-Pierre Hoffmann

bourgmestre



Alix Klein-Ungeheuer

échevine



Claude Theisen

échevin

